

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THÉVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Richard RIVAUD, représenté par Mme Anne-Sophie BODARWE,
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY.

Nombre de membres du Bureau : 19
Nombre de membres présents : 16

Objet : Avenant n°7 au marché n°812 328 lot 2, relatif à la collecte en apport volontaire des déchets ;

Mise en place d'une benne pour la collecte des encombrants sur la résidence Bel Ebat située à la Celle-Saint-Cloud.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 24 novembre 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 01 août 2006 portant Code des marchés publics et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 328, relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc effectif depuis le 9 octobre 2012 ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire du 27 juin 2016, relative à l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics qui excèdent les seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, quel que soit leur procédure de passation ainsi que les avenants s'y rapportant ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a signé avec le groupement NICOLLIN SEPUR un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Lot n°2 : « Collecte en apport volontaire ».

Le présent avenant vient apporter des précisions et/ou modifications au marché de collecte en apport volontaire (n°812 328) :

- La résidence Bel Elbat (350 foyers) située sur la commune de la Celle-Saint-Cloud, qui bénéficie actuellement d'une collecte des objets encombrants en porte-à-porte chaque mois, fera, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'objet d'une collecte en apport volontaire selon le même rythme (mise en place d'une benne ouverte) ;
- Dans un souci d'optimisation des prestations de collecte de la Résidence du Parc Montaigne sur la commune de Fontenay-le-Fleury (avenant n°3), une nouvelle organisation des jours de collecte des bennes à encombrants et des compacteurs de déchets recyclables et ordures ménagères est proposée.

Ces modifications et précisions font l'objet du présent avenant n°7.
L'incidence financière est estimée à 1 440 € HT pour l'année 2017.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°7 au marché n°812 328 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc Lot n°2 « Collecte en apport volontaire des déchets » ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
À Versailles, le 24 novembre 2016.

Pour le Président et par délégation,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : **28 NOV. 2016**
de l'affichage le : **30 NOV. 2016**
retiré de l'affichage le :



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 20161126ENV

Résumé de l'acte : Décision n°2016-11-26 portant sur l'avenant n°7 au marché n°812 328 lot 2, re...

Date de décision : 24/11/2016

Nature de l'acte : Autres

Classification : 8.8. Environnement

Rédacteur : Christelle Bourgeois

AR reçu le : 29/11/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161124-20161126ENV-AU

Pièces jointes :

2016 11 26.pdf

Historique :

28/11/2016 16:15:28	Reçu	Christelle Bourgeois
28/11/2016 16:16:05	En cours de transmission	
28/11/2016 16:16:58	Transmis en Préfecture	
29/11/2016 12:18:55	En cours de transmission	
29/11/2016 12:20:35	Transmis en Préfecture	
29/11/2016 12:26:25	Accusé de réception reçu	